

# MÔM'ART

La famille au musée



**LA LUCARNE**  
Médiation culturelle & Co

# SOMMAIRE

- 02** Le projet Môm'Art
- 03** La Lucarne, ambassadrice suisse
- 04** Les Dix droits du petit visiteur
- 05** La charte Môm'Art
- 07** Devenir un musée joyeux
- 08** Contacts

# LE PROJET MÔM'ART



Parce que l'art et la culture doivent être accessibles à tous, l'association française Môm'Art accompagne les musées et les différents sites culturels à améliorer leur accueil et leurs services pour les familles. Les structures engagées dans cette démarche sont invitées à adhérer aux « Dix droits du petit visiteur » et à signer la charte Môm'Art pour rejoindre à leur tour la grande famille des « musées joyeux ».

Un « musée joyeux », c'est :

- Un musée dans lequel on a envie d'aller et qu'on retrouve avec plaisir ;
- Un musée où on découvre en s'amusant ;
- Un musée innovant, qui se met à la portée de tous, petits et grands ;
- Un musée accueillant.

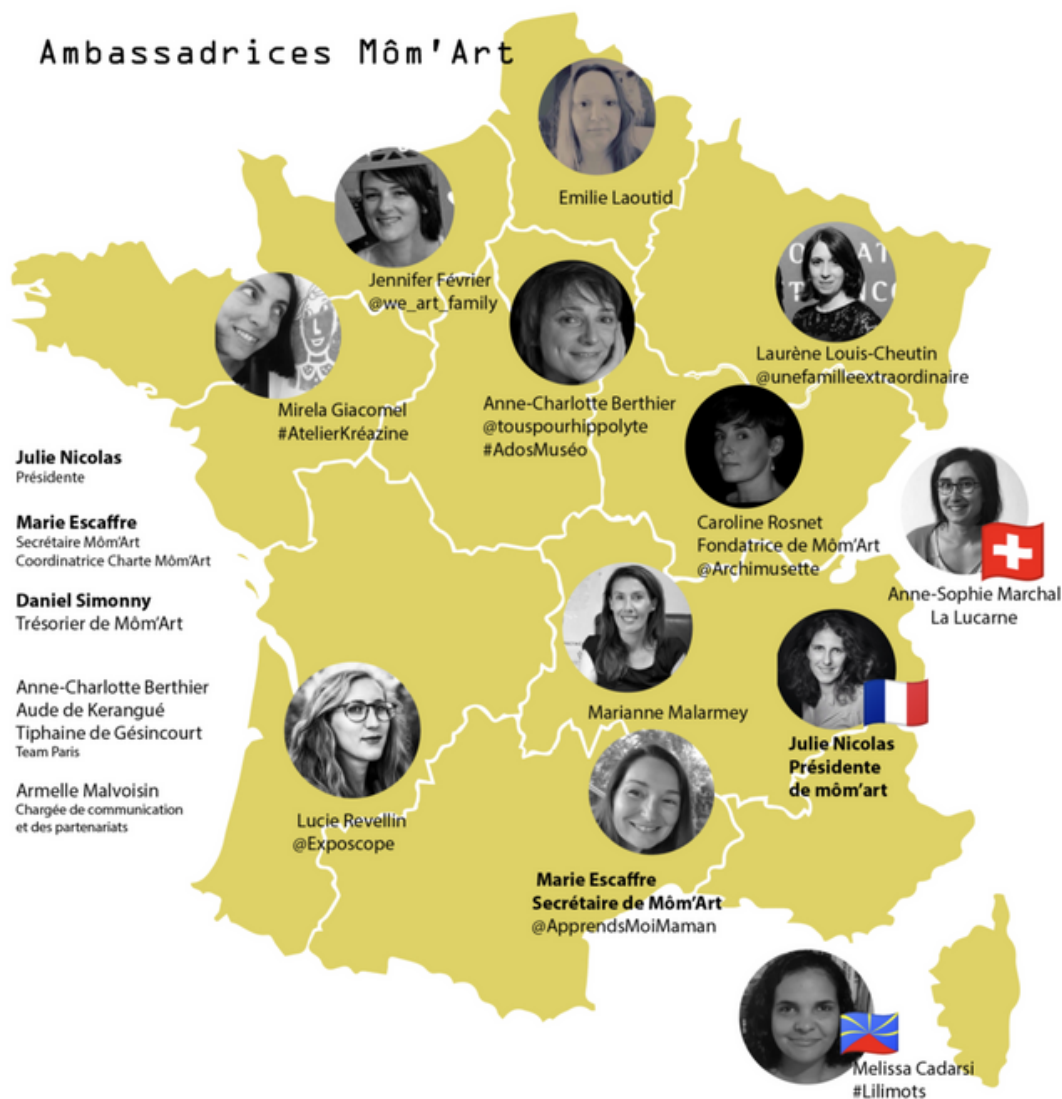


# LA LUCARNE, AMBASSADRICE SUISSE

Initialement développé en France, le projet étend son champ d'action aux institutions et aux visiteurs suisses grâce à son partenariat avec La Lucarne. Nous sommes fières de porter les valeurs de cette association qui rejoignent les nôtres notamment en terme d'accessibilité des familles, qui reste un public à conquérir pour certaines structures culturelles.

A La Lucarne, nous soutenons l'idée que la culture participe de l'éveil au monde des enfants, qui aspirent à expérimenter et comprendre leur environnement au quotidien. L'idée de rendre les musées plus accessibles aux familles – en matière de mobilité, d'accueil et de contenus – nous semble primordiale afin qu'enfants et parents découvrent ensemble l'art, la science, l'histoire ou le patrimoine dans des conditions idéales.

**Ambassadrices Môm'Art**



**Julie Nicolas**  
Présidente

**Marie Escaffre**  
Secrétaire Môm'Art  
Coordinatrice Charte Môm'Art

**Daniel Simonny**  
Trésorier de Môm'Art

Anne-Charlotte Berthier  
Aude de Kerangué  
Tiphaine de Gésincourt  
Team Paris

Armelle Malvoisin  
Chargée de communication  
et des partenariats

Emilie Laoutid

Jennifer Février  
@we\_art\_family

Mirela Giacomel  
#AtelierKréazine

Anne-Charlotte Berthier  
@touspourhippolyte  
#AdosMuséo

Caroline Rosnet  
Fondatrice de Môm'Art  
@Archimusette

Laurène Louis-Cheutin  
@unefamilleextraordinaire

Marianne Malarmey

Lucie Revellin  
@Exposcope

Marie Escaffre  
Secrétaire de Môm'Art  
@ApprendsMoiMaman

Julie Nicolas  
Présidente  
de môm'art

Anne-Sophie Marchal  
La Lucarne

Melissa Cadarsi  
#Lilimots

# LES DIX DROITS DU PETIT VISITEUR

Les « Dix droits du petit visiteur » invitent les enfants à s'approprier le musée de manière vivante et décomplexée. Ils existent sous forme de posters A3 et de petits carnets en version « Musée » ou « Museum » et téléchargeables gratuitement.

## les 10 DROITS du PETIT VISITEUR



2. Le droit d'avoir une oeuvre préférée...



3. Le droit de fermer les yeux...



4. Le droit de s'asseoir..



5. Le droit de copier...



6. Le droit de poser des questions...



7. Le droit de partager ses impressions...



8. Le droit de ne regarder que les détails



9. Le droit de ne pas tout regarder...



10. Le droit de t'évader du musée...

# LA CHARTE MÔM'ART

La charte Môm'Art a été rédigée par des parents et des visiteurs qui ont à cœur d'accompagner les enfants au musée. Elle a pour but d'aider les musées, les muséums, les sites culturels à améliorer leur accueil et leurs services pour les familles.

En signant la charte, les musées s'engagent à rentrer dans une démarche active de qualité envers les jeunes visiteurs et les familles. Il n'est pas obligatoire (ni parfois possible) de remplir tous les engagements de la charte.

La charte comporte dix entrées :

1

Le musée est un lieu accueillant. On y souhaite la bienvenue avec un large sourire : les enfants doivent sentir qu'ils n'entrent pas dans un lieu hostile. (1) Le musée met en valeur autant ce que les enfants ont le droit de faire que ce qui est interdit.

Les « Dix droits du petit visiteur » sont affichés en bonne place à l'accueil du musée. (2)

2

Le musée met la culture à la portée de tous avec des outils adaptés. Il propose des parcours de qualité accessibles aux adultes et aux enfants (ex : cartels à deux niveaux de lecture) et des outils pédagogiques et ludiques spécialement conçus à l'attention des familles : livrets-jeux, parcours numériques, sacs d'activités, matériel pour jouer et manipuler... (3)

3

Le musée propose un programme d'activités pour les familles tout au long de l'année.

Dès l'accueil, des questions sont posées aux familles pour mieux les informer : sont-ils de la région ? Sont-ils de passage ?... pour leur proposer, le cas échéant, le programme des activités et des ateliers pour les familles tout au long de l'année.

4

Le musée autorise la photographie (4) et le carnet de dessin.

Les enfants sont souvent d'excellents reporters et la photographie permet de fixer les découvertes pour les rapporter chez soi et de prolonger à la maison les échanges sur le musée.

5

Le musée communique ses événements et ses services sur les réseaux sociaux et donne des informations pratiques sur le site internet pour préparer la visite. Sur le site, un espace dédié aux enfants permet de jouer et de découvrir l'univers et la collection du musée.

6

Le musée autorise les poussettes.

7

Le musée dispose d'un espace où se restaurer et/ou pique-niquer.

8

Le musée favorise les échanges entre les enfants et les parents ou les grands-parents, en aménageant un ou des espaces ludo-éducatifs pour pouvoir jouer, apprendre et découvrir ensemble.

9

Les visiteurs, petits et grands, ont eux aussi des idées. Le musée autorise et encourage les bénévoles (amis des musées, étudiants, passionnés, visiteurs...) à venir faire des propositions de nouvelles expériences au musée, pour développer le champ de la médiation culturelle. Un livre d'or invite les visiteurs à faire leurs suggestions.

10

Le musée se tourne aussi vers les 13/16 ans en leur proposant des rendez-vous, et pas seulement pendant le temps scolaire. Le musée souscrit également aux "dix droits des petits visiteurs", qu'il rend visible pour tous à l'accueil du musée.

(1) Les enfants et les parents doivent aussi être polis. (2) Sauf si l'utilisation du scotch sur les murs n'est pas possible. (3) Il faut prendre soin du matériel. (4) Quand les œuvres appartiennent au domaine public et sans flash.

# DEVENIR UN MUSÉE JOYEUX

Vous êtes un musée, un muséum, un centre culturel ou un lieu patrimonial et les valeurs portées par le projet Môm'Art vous parlent ?

Que vous soyez déjà dans une démarche pro-active vis-à-vis des familles ou que vous souhaitiez développer ce public dans votre structure, nous sommes là pour vous accompagner à rejoindre le réseau des « musées joyeux » :

## **Etape 01 : Prendre contact**

Nous vous invitons à contacter Anne-Sophie Marchal afin de discuter de votre projet et découvrir plus en détails celui de Môm'Art.

## **Etape 02 : Signer la charte**

Nous établirons la charte Môm'Art avec votre structure suite à cet échange, qui inclue la signature de cette dernière et la souscription aux « Dix droits du petit visiteur ».

## **Etape 03 : S'acquitter des frais de dossier**

Une participation forfaitaire de 50 euros pour les frais de dossier sera demandée par Môm'Art à la signature de la charte.

## **Etape 04 : Rédiger la fiche de présentation**

L'association Môm'Art publiera une fiche de présentation , rédigée par vos soins, mentionnant vos coordonnées et un lien vers votre site. Votre structure fait figurer sur son site internet à l'endroit qui convient le logo Môm'Art et un lien qui renvoie sur le site de l'association.

## **Etape 05 : Relayer vos actions**

Votre structure communique à l'association Môm'Art régulièrement ses activités et sa programmation en direction du jeune public et des familles. L'association Môm'Art s'engage à relayer ces informations sur Facebook et Twitter, permettant une meilleure visibilité de vos actions auprès des familles et des autres structures culturelles.

*A tout moment, le musée peut se retirer de la liste des « musées joyeux » par simple demande écrite à l'attention de la présidente de l'association Môm'Art.*



# CONTACTS



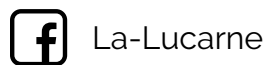
**Anne-Sophie Marchal**

Ambassadrice Môm'Art pour la Suisse

**E-mail** : [asophie.marchal@lalucarne.ch](mailto:asophie.marchal@lalucarne.ch)

**Téléphone** : 079 224 89 50

**Site internet** : [www.lalucarne.ch](http://www.lalucarne.ch)



## MÔM'ART

**Site internet** : [mom-art.org](http://mom-art.org)

